



**INSPECTION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**

Montbrison

Feurs

Andrézieux Sud

Andrézieux Nord

PROJET PEDAGOGIQUE

**Dispositif d'animation et
d'enseignement de l'activité cyclisme
Loire Forez
2023-2024**

A destination des écoles primaires

Sommaire

I.	Le cadre	3
a)	Pourquoi un projet pédagogique.....	3
b)	Le cadre institutionnel	3
c)	Contenu du dispositif	3
d)	Choix des classes	4
e)	Les règles à respecter lors des séances pratiques	4
f)	Place et rôle de chaque adulte	5
II.	Modules d'activités, encadrement, sécurité,.....	6
a)	Cycles et durée des modules :	6
b)	Encadrement des classes.....	6
c)	Déroulement des modules cyclisme :	6
III.	Annexes	7

I. Le cadre

a) Pourquoi un projet pédagogique

Ce projet pédagogique répond à plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre le plan national vélo ;
- Mettre en place une politique cyclable auprès des écoles primaires ;
- Augmenter le nombre d'enfants sachant utiliser le vélo à l'issue de l'école primaire, et sensibiliser les élèves à la possibilité de se déplacer à vélo ;
- Valider les compétences de l'APER ;
- Par la volonté de tous les acteurs du projet (professeurs des écoles, intervenants extérieurs, CPC EPS, programme national « Génération Vélo », les CEE et Loire Forez agglomération), d'œuvrer au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages dans l'activité cyclisme ;
- S'inscrire dans le cadre du programme national « Savoir rouler à vélo ».

Pour rappel :

Les enseignants sont à la fois responsables de la pédagogie et de la sécurité de l'activité. (Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires.)

b) Le cadre institutionnel

Les références institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire ce projet et qu'il n'est pas permis d'ignorer sont les suivantes :

- ❖ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : article L. 122-1-1 et D. 122-1 et suivants du code de l'éducation
- ❖ L'arrêté du 09-11-2015 relatif au programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux et du cycle de consolidation paru au JO du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26-11-2015
- ❖ Le BO HS n°7 du 23 septembre 1999 relatif à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- ❖ Le BO n° 34 du 12 octobre 2017, relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- ❖ Le BO n° 34 du 12 octobre 2017, relatif à l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives

c) Contenu du dispositif

Le contenu du dispositif est composé de 2 volets :

Volet théorique conduit par l'enseignant :

- Apprentissage de la signalétique routière et des règles de sécurité ;
- Savoir se déplacer sur la route ;
- Savoir se déplacer sur l'espace public au milieu des autres flux de déplacement ;
- Identifier les éléments simples du vélo et les éléments de sécurité du vélo ;
- Connaître les différents espaces spécifiques à la circulation des vélos.

Volet pratique en co-construction avec un intervenant :

- Du CE1 au CM2 : Participer à plusieurs séances de 1h30 à 2h30, planifiées sur plusieurs mois ou sous forme de stage durant la même semaine

- Pour les CM2 : avoir au moins une sortie en milieu ouvert au départ de l'école (afin de valider le Savoir Rouler à Vélo et APER)
- Il est vivement conseillé de compléter ce module par quelques séances conduites par l'enseignant seul.

d) Choix des classes

Loire Forez avait initialement fait le choix de prioriser les niveaux de CE2 et CM2, car il s'agissait jusqu'en juin 2022 de deux niveaux non ciblés par l'enseignement de la natation (mesure prise au niveau départemental).

L'année scolaire 2022-2023 était une année de transition, et désormais, ce sont les classes de CE2 et CM2 qui sont ciblées pour l'enseignement de la natation. Aussi, le dispositif SRAV pourrait s'adresser en priorité, sur le territoire de Loire Forez, aux élèves de CE1 et CM1. Il semble toutefois difficile d'exclure totalement les niveaux CE2 et CM2 du dispositif, dans la mesure où il existe de nombreuses classes multiniveaux sur le territoire, et également car le niveau CM2 est celui ciblé au niveau national pour le dispositif SRAV.

Remarque :

Une partie du coût de l'activité est pris en charge par Loire Forez agglomération :

- ❖ 1/3 du coût pour les niveaux CE
- ❖ 2/3 du coût pour les niveaux CM.

Une partie du coût est également pris en charge par le programme Génération Vélo, sous réserve des financements disponibles et accordés par le programme. Pour l'année scolaire 2022/2023, Génération Vélo prenait en charge 50% du coût de l'activité des niveaux CM.

Les montants restants sont à la charge de l'établissement scolaire.

e) Les règles à respecter lors des séances pratiques

Elles sont de 3 ordres :

- **Les règles de sécurité** : elles doivent être absolument respectées. Elles ne sont pas négociables. Les élèves doivent avoir conscience de ces règles. Les différents signaux pouvant intervenir au cours d'une séance doivent être connus des élèves et entraîner un comportement attendu.
Le port du casque est obligatoire, Ce dernier sera apporté par chacun des enfants.
- **Les règles d'hygiène** : là encore, ces règles sont à respecter.
- **Les règles de fonctionnement** propre à l'activité, elles concernent :
 - Dire « bonjour », et l'on vous répondra avec plaisir ;
 - Respecter le matériel : vélo, casque (qui est obligatoire pour tous, élèves et adultes dès que l'on est à vélo) ;
 - Respecter le dispositif, les sens de circulation en milieu fermé et l'itinéraire défini par l'enseignant en milieu ouvert ;
 - Connaître les règles de fonctionnement de l'activité ;
 - Prévoir une tenue vestimentaire et des chaussures adaptées à la pratique du vélo, quelles que soient les conditions météorologiques.

La sécurité au cours des séances pratiques scolaires nécessite de mettre en œuvre deux dimensions :

- **en milieu fermé** :
 - L'encadrement peut être assuré par un seul adulte agréé. L'enseignant pourra donc prévoir d'autres séances sans la présence de l'intervenant.
- **en milieu ouvert** :
 - En référence au BO concernant les sorties scolaires, il faudra que le taux de 1 adulte agréé pour 6 élèves soit mis en place.
 - Si la sécurité (qui est la plupart du temps précisée par les textes officiels) n'est pas respectée, la responsabilité pénale de l'adulte peut être engagée.

Remarque :

La sécurité est un thème auquel il faut intéresser et associer l'élève : une part de sécurité que l'élève va devoir construire et dont il va s'emparer. La sécurité doit être un véritable contenu d'enseignement à transmettre aux élèves. Ces éléments seront précisés dans le cadre du volet théorique conduit par l'enseignant.

f) Place et rôle de chaque adulte

L'enseignement de l'activité cyclisme conduit à rassembler lors de l'enseignement en milieu fermé ou en milieu ouvert différents adultes :

- **Les professeurs des écoles** sont les responsables pédagogiques des séances.
Ils déclarent connaître les textes réglementaires et le projet mis en place conjointement avec Loire Forez agglomération. Les enseignants sont vivement encouragés à participer aux formations prévues qui sont adossées au projet.
- **Les intervenants cyclisme** (rémunérés) sont tous titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou d'un diplôme en cours de validité qui leur permet d'enseigner l'activité. Par ailleurs, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-Dasen,
- **Les intervenants bénévoles**, qui participeront à l'encadrement des sorties en milieu ouvert devront être également agréés par l'IA-Dasen, c'est-à-dire avoir satisfait aux exigences d'une session d'agrément.
- **Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** accompagnent les élèves pour lesquelles ils ont la charge tout au long de l'activité, en référence au projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou au projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.)

Ils ne sont pas soumis à agrément du Directeur Académique des Services de l'Education nationale et ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement. De ce fait ils ne peuvent pas prendre la responsabilité d'un groupe.

ENSEIGNANT	Intervenant cyclisme rémunéré	Intervenant cyclisme bénévole
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	CONSEILLER TECHNIQUE	ENCADRANT
<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité administrative et pédagogique (garant de l'application de la réglementation et de la validation de l'APER par un enseignement progressif et structuré). Lors de la sortie, il informe les parents de leur rôle.• Rôle pédagogique<ul style="list-style-type: none">- aide à élaborer les contenus,- suit et évalue les apprentissages- assure le pré et post séances,- observe les élèves- s'assure des bonnes conditions de sécurité globale (surveillance, matériel...) et d'hygiène que ce soit lors des séances en milieu fermé ou en milieu ouvert- élabore les itinéraires et les groupes d'élèves lors des sorties en milieu ouvert (route, chemin)- informe la circonscription et la gendarmerie des itinéraires envisagés- enseigne aux élèves, lors de plusieurs sessions, les notions dites « théoriques » annoncées en page 3 et précisées en annexe	<ul style="list-style-type: none">• Rôle pédagogique : il conduit l'enseignement de l'activité cyclisme (élaboration des contenus d'apprentissage et validation du savoir rouler à vélo pour les CM2) et il assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves• Préparation et vérification du matériel prévu pour chacune des séances• Conseils, informations, échanges (utilisation du matériel, évolution du dispositif, itinéraire, règles à respecter ...)	<ul style="list-style-type: none">• Rôle pédagogique : il assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves lors de sorties en milieu ouvert (routes, chemin ...). Il rend compte de tout ce qui a pu survenir au cours de la sortie.• Préparation et vérification du matériel prévu pour la sortie et connaissance des élèves de son groupe, de l'itinéraire et de toutes les règles de sécurité et préconisation et directives données par l'enseignant

• Rôle affectif (mise en confiance, sollicitation des enfants ...)		
---	--	--

II. Modules d'activités, encadrement, sécurité.

a) Cycles et durée des modules :

Les modules devront comporter plusieurs séances de deux types :

- **Théorique** : qui seront pris en charge par l'enseignant, ces séances auront lieu en classe et seront indépendantes des avant et après séances pratiques. Un contenu de ce volet théorique figure en annexe
- **Pratique** : modules comportant environ 4 à 7 séances de 1h30 à 2h30 en présence de l'intervenant cyclisme (qui viendra avec le matériel : vélo, panneaux...) soit en moyenne une dizaine d'heures. Les autres séances pouvant être encadrées par l'enseignant seul (en milieu fermé) ou avec des encadrants bénévoles agréés en milieu ouvert, charge à l'enseignant de trouver le matériel (vélo et casque adaptés) pour chaque élève.

Remarque :

Pour l'activité pratique, chaque enfant et enseignant devront apporter leurs casques personnels. Les écoles devront disposer de quelques charlottes en cas de besoin.

b) Encadrement des classes

Cette partie définit deux types d'encadrements :

- **En milieu fermé**, un seul adulte suffit à l'encadrement de la classe.
- **En milieu ouvert**, le taux d'encadrement est défini par le BO n° 34 du 12 octobre 2017, relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

En milieu fermé, la classe peut être prise en charge conjointement par l'enseignant de celle-ci et par l'intervenant cyclisme sous la responsabilité de ce premier ou alors, chacun d'eux prend un groupe d'élève en charge. Cela sera à définir en amont de chacune des séances. Néanmoins, leur rôle est l'enseignement, mais aussi la sécurité tout au long de chacune des séances.

En milieu ouvert, l'intégralité de la séance est organisée par l'enseignant. Cependant, il peut s'appuyer sur les compétences des autres encadrants pour la mise en œuvre.

c) Déroulement des modules cyclisme :

Le module cyclisme se compose de deux parties :

❖ **Partie théorique** (en classe) :

Elle devra être assurée par l'enseignant de la classe. Les contenus d'apprentissages sont proposés en annexe, mais pourront tout à fait être complétés par l'enseignant.

Les modalités et dispositifs mis en place seront également définis par l'enseignant : groupe classe, demi-groupe, ateliers ...

❖ **Partie pratique** :

Chaque module comprend plusieurs séances dont le nombre reste à définir avec l'intervenant cyclisme :

- **Première séance** : situation de découverte qui permet aux élèves d'appréhender le dispositif. En amont de celle-ci, l'enseignant devra présenter l'activité aux élèves pour définir les objectifs à atteindre. Le carnet du « Savoir rouler à vélo » pourra être présenté lors de cette séance. Cette présentation pourra éventuellement être dispensé par l'intervenant cyclable selon ses disponibilités.

L'enseignant renseigne également la fiche projet et l'adresse au CPC EPS de la circonscription.

- **Séances suivantes** : situations d'apprentissages variées qui permettent la maîtrise de l'engin, la connaissance de l'activité

- **Dernières séances** qui permettent l'évaluation (qui se fait entre élèves) en fonction de compétences ciblées, le passage d'un test (en rapport aux niveaux de classe) validé ou non par les encadrants en fonction du niveau des élèves.
- **Réinvestissement** : sortie(s) sur route programmée(s) avec une nécessité de faire appel à des adultes agréés pour l'encadrement de l'activité .
- **Retour sur expérience** : A l'issue du module chaque classe devra envoyer une trace numérique (articles, vidéo, dessins, BD...) à Loire Forez agglomération.

De même, les enseignants doivent venir à **chaque séance avec les fiches PAI** de leurs élèves.

À l'issue du module, les résultats au test pour les CM2 seront envoyés au collège.

d) Mise en pratique du cycle vélo :

Les sorties de fin d'année scolaire en vélo sont à privilégier, elles peuvent intervenir comme une finalité de cet enseignement cyclable. Elles n'ont pas forcément besoin d'être pilotées par les formateurs.

A titre d'exemple, des projets de rencontre entre des classes issues de différentes écoles pourront être organisées à l'initiative des enseignants. Ces rencontres seront à préparer en lien avec les élèves.

III. Annexes

En complément de ce document, trois annexes vous seront fournies :

- Annexe 1 : Fiche projet : validation de l'organisation de l'enseignement de l'activité cyclisme à l'école primaire
- Annexe 2 : Le module théorique

**Annexe 1 : FICHE PROJET : ENSEIGNEMENT DE L'ACTIVITE CYCLISME A L'ECOLE
PRIMAIRE**

Circonscription : _____

Ecole : _____

Nom de l'intervenant : _____

Date du début du module (Première séance)		Date de fin du module (Dernière séance)	
---	--	---	--

Classe(s) concernée (s) : _____

Nom du maître titulaire de la classe	Nom du maître responsable de l'activité cyclisme	Composition pédagogique	Effectif

SEANCES AVEC L'INTERVENANT

½ journée d'intervention	Nombre de séances pratiques prévues	Horaires de l'activité	Date(s) de la /des sortie(s) prévue(s)

SEANCES SANS L'INTERVENANT

½ journée d'intervention	Nombre de séances pratiques prévues	Nombre de séances théoriques prévues	Horaire de l'activité	Date(s) de la /des sortie(s) prévue(s)

Date de la situation de référence finale pour évaluer le savoir rouler

Noms des parents accompagnateurs pour la/les sortie(s)

Observations éventuelles :

Nous avons pris connaissance du projet pédagogique du Dispositif d'animation et d'enseignement de l'activité cyclisme Loire Forez.

A le

Signature de l'enseignant ou des enseignants

Signature du directeur

Avis de l'IEN

A , le

Annexe 2 : Le module théorique

- Nommer les éléments simples du vélo
- Nommer les éléments de sécurité du vélo
- Être capable de vérifier le fonctionnement du vélo



Document :

Fiche savoir rouler à vélo « connaître son vélo » :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/srav_fiche_01_11.pdf

Vidéo :

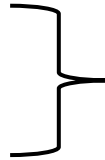
les éléments de sécurité vélo :

<https://vimeo.com/329348099>

Exercice en classe :

Les équipements de la bicyclette et du cycliste

- Savoir mettre son casque
- Savoir utiliser un vélo
- Savoir circuler à vélo



Document :

Fiche savoir rouler à vélo « mettre son casque et le régler »

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/srav_fiche_01_07.pdf

Fiche savoir rouler à vélo « Démarrer un pied au sol »

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/srav_fiche_01_05.pdf

Vidéo :

Choisir son casque : <https://vimeo.com/328376067>

Savoir démarrer : <https://vimeo.com/329350996>

Savoir s'arrêter : <https://vimeo.com/329350996>

Savoir tourner : <https://vimeo.com/329351811>

Exercice en classe :

Dépasser par la droite : Fiche CPC Dépasser par la droite

Franchir une intersection

Je répare une crevaison

Promu par



- Connaître le Code de la route
- Connaître les panneaux de signalisation
- Identifier les espaces de circulations adaptés
- Communiquer avec les autres

Document :

Fiche savoir rouler à vélo « identifier les principaux panneaux de signalisation » + rajouter les feux tricolores

<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/panneaux.pdf>

Fiche savoir rouler à vélo « rouler en respectant le Code de la route » (exercice pratique)

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/srav_fiche_02_04.pdf

PDF Loire Forez agglomération : Support différent lieux cyclable

Vidéo :

Franchir un rond-point :

<https://vimeo.com/329780206>

Rouler en groupe : <https://vimeo.com/329779298>

Différents types de voies

<https://vimeo.com/329778843>

Les bonnes pratiques du vélo :

<https://vimeo.com/104375612>

Exercice en classe :

Franchir un carrefour à sens giratoire

Jeux des paires des panneaux

Jeu du mitigri des panneaux

Panneaux à aimanter pour le tableau

Panneaux papiers

Ne pas gêner et ne pas être gêné

Tourne à gauche

Situations diverses

La signalisation routière

https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=130

Autre proposition :

- Possibilité de faire un jeu au tableau ou par groupe sur table ; en plaçant et déplaçant un cycliste sur son environnement (panneaux, placement sur la route, vie avec les autres usagers)
- Mettre en image les différents lieux cyclables avec les panneaux attitrés : bande cyclable ; piste cyclable ; Voie verte ; Zone de rencontre ; Zone 30 ; Véloroute ; voie partagée avec le bus / taxis ; (un support de présentation peut vous être fourni par Loire Forez agglomération)

Outils pédagogiques pour les matières scolaires :

Ci-dessous vous trouverez une liste de matière scolaire ou il existe des exercices à mettre en œuvre. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez contacter votre conseiller pédagogique de secteur qui vous les fournira.

Français : compréhension de texte 1,2,3, Texte et images

Maths : Résoudre des problèmes, se repère dans un tableau, Traiter des informations

Anglais : vocabulaire du cycliste

Education civique : charte d'engagement

Histoire : frise chronologique du vélo

Poésie : sur le vélo

Technologie : Techno pneu

Exercices pratique : APER Cycle 3

Le module cycle 2 et 3

Lien pour APER : <https://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-du-cycle-1-au-cycle-3.html>

Le savoir rouler à vélo : <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>